

Strasbourg, le 15 avril 2011
pc-cp/docs 2010/pc-cp(2011)2 f

PC-CP (2011) 2

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

67^e réunion

Strasbourg, 21-23 mars 2011

RAPPORT SOMMAIRE

établi par la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques

BREF AVANT-PROPOS

Le PC-CP :

- a examiné le texte d'un projet de recommandation contenant le Code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire et fait des propositions précises à cet égard ;
- s'est félicité de la création d'un site web spécial élaboré par l'université de Lausanne et contenant toutes les statistiques pénales annuelles (SPACE I / SPACE II) du Conseil de l'Europe ;
- a examiné SPACE I (2009) et SPACE II (2009), s'est mis d'accord sur certaines données supplémentaires recueillies et a formulé des propositions spécifiques concernant SPACE II ;
- a pris note du rapport sur la condamnation, la gestion et le traitement des délinquants 'dangereux', qui a été finalisé suite aux propositions du PC-CP lors de sa dernière réunion en décembre 2010 ;
- a examiné les mesures à prendre pour assurer le suivi de la Résolution n° 2 adoptée lors de la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la justice (24-26 novembre 2010, Istanbul) et a approuvé ses méthodes de travail ainsi que son plan de travail à cet égard ;
- a examiné la question liée à l'expiration du mandat de certains de ses membres en juin 2011 et a décidé de proposer au CDPC de prolonger leur mandat à titre exceptionnel jusqu'à la fin de l'année en cours en attendant l'issue de la réforme en cours de tous les comités intergouvernementaux.

1. Le Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 67^e réunion à Strasbourg du 21 au 23 mars 2011 sous la présidence de Mme Sonja Snacken. La liste des participants est annexée au présent rapport (annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est adopté (voir annexe I)

II. Rapport sommaire de la 66^e réunion [Doc. PC-CP (2010) 22]

3. Le PC-CP examine le rapport sommaire de sa 66^e réunion, pour lequel il ne fait aucun commentaire.

III. Points pour information

4. Le Secrétariat informe le PC-CP que des consultations sont actuellement en cours avec les Etats membres du Conseil de l'Europe concernant la réforme des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe. Ces consultations font suite aux décisions budgétaires prises par le Comité des Ministres qui ont conduit au vote du mandat de tous les organes normatifs jusqu'à la fin 2011.
5. Le Secrétariat attire en outre l'attention du PC-CP sur le document PC-CP (2010) 10 rév 5, contenant le rapport de Mme Padfield sur la condamnation, la gestion et le traitement des délinquants 'dangereux', finalisé à la lumière des propositions faites par le PC-CP lors de sa dernière réunion en décembre 2010. Les membres prennent note que le rapport sera examiné par le Bureau du CDPC lors de sa réunion en avril 2011 et qu'il sera alors transmis à la plénière du CDPC qui se tiendra en juin 2011.
6. Les membres du PC-CP discutent aussi de l'organisation et de la tenue d'un séminaire sur le thème « améliorer les conditions de détention par un monitoring et un travail normatif efficaces » (17-18 mars 2011, Antalya), auquel ont assisté plusieurs membres du PC-CP. A cet égard, la coopération fructueuse entre le CPT et le PC-CP est expressément soulignée tout comme le sont l'intérêt et la satisfaction des participants d'un grand nombre d'administrations pénitentiaires européennes. Les conclusions des quatre ateliers sont également examinées et il est constaté qu'elles contiennent des idées intéressantes à explorer lors de l'examen de la suite à donner à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice et des éventuels travaux normatifs pouvant en découler (voir aussi point VI ci-dessous).
7. Le Secrétariat indique en outre la création récente (annoncée lors de la réunion sur les conditions de détention tenue par la Commission européenne à la fin de janvier 2011 à Bruxelles ainsi que lors du séminaire à Antalya) d'EUROPRIIS par les représentants de huit administrations pénitentiaires.

IV. Projet de Code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire [Doc. PC-CP (2011) 1]

8. M. Andrew Coyle, expert scientifique présente le texte d'un projet de Code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire qui a été élaboré en tant que suivi des conclusions de la 15^e Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire (Edimbourg, 2009). Le PC-CP examine le texte et fait des propositions concrètes de modification. Il est noté que le texte est une synthèse des normes du Conseil de l'Europe et se fonde en premier lieu sur les Règles pénitentiaires européennes. M. Coyle fait savoir que l'enquête menée par le Secrétariat et par le Centre international d'études pénitentiaires et consistant à collecter et examiner des codes / statuts nationaux du personnel d'un certain nombre d'administrations pénitentiaires européennes, met en relief l'existence d'une grande variété de règles. Il importe donc de recommander aux autorités nationales un ensemble de principes éthiques fondés sur les normes du Conseil de l'Europe pour aider le personnel à tous les niveaux dans leur travail quotidien.
9. Le PC-CP examine le texte et fait des suggestions concrètes de modification. La question de savoir quelle forme devrait prendre ce Code est également examinée. Il est convenu qu'il importe d'adopter le texte sous la forme d'une recommandation du Comité des Ministres. Il est en outre convenu que, tant que le Code reste une synthèse des règles contenues dans les précédentes recommandations du Comité des Ministres, il n'est pas nécessaire de rédiger un exposé des motifs accompagnant le texte. Il faudrait plutôt, comme ce fut le cas avec les Règles pénitentiaires européennes et les Règles européennes pour les délinquants mineurs, rédiger un rapport contextuel sous le nom de M. Coyle, qui sera publié conjointement avec le Code, une fois adopté, en tant que publication distincte du Conseil de l'Europe adressée aux professionnels et au grand public. M. Coyle accepte de rédiger un tel rapport pour la prochaine réunion du PC-CP en mai 2011.

10. Le PC-CP prend note de la bonne qualité du texte rédigé et remercie M. Coyle de son travail et de son engagement.

V. Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE I et SPACE II)

11. M. Marcelo Aebi et Mme Natalia Delgrande présentent les statistiques pénales annuelles 2009. Ils informent le PC-CP du nouveau site élaboré par l'université de Lausanne, qui héberge toutes les statistiques SPACE, ainsi que les recherches fondées sur ces statistiques. Le PC-CP exprime sa gratitude pour le travail accompli. Le Secrétariat indique que le lien vers le site web figure déjà sur le site du Conseil de l'Europe consacré à l'établissement de normes dans le domaine pénitentiaire (www.coe.int/prison) et que des informations ont été distribuées aux services pénitentiaires et de probation nationaux ainsi qu'à d'autres organismes extérieurs avec lesquels le Conseil de l'Europe travaille.
12. Le PC-CP examine plus en détail les données SPACE I puis SPACE II pour 2009. Il note avec regret que l'administration pénitentiaire russe n'a pas envoyé de données depuis plusieurs années consécutives, ce qui pose un problème sérieux pour la continuité de l'enquête et son utilisation possible dans les décisions et comparaisons de politique pénale en Europe.
13. Mme Delgrande souligne que l'une des questions qui émerge de la dernière collecte de données est la différence dans le traitement des toxicomanes en prison ; les données ne sont donc pas facilement comparables. Les pratiques de prise en charge de la toxicomanie (pénalisée ou non et dans quelles circonstances, la détention des toxicomanes dans des prisons ou ailleurs, leur obligation de suivre ou non un traitement, etc.) diffèrent d'un pays à l'autre ; de plus, les programmes de traitement, l'offre de traitement de substitution, les aiguilles, la prévention, entre autres, diffèrent également. Il importe donc que le Conseil de l'Europe formule des orientations à cet égard. Mme Delgrande estime qu'il faut établir une définition claire du toxicomane et décider si une différence de traitement doit s'appliquer dans le cas de toxicomanes ayant déclaré consommer de la drogue et ceux qui ne le reconnaissent pas.
14. Des différences existent aussi concernant le statut des services médicaux et du personnel médical dans les prisons ; leurs tâches aux différents stades de la procédure pénale et celles qu'ils accomplissent lorsqu'ils travaillent dans les hôpitaux et dans les prisons ne sont pas clairement définies et ne font pas l'objet de distinctions autres que celles figurant dans les Règles pénitentiaires européennes et autres recommandations pertinentes du Comité des Ministres. Ce sujet est important et nécessite un examen plus approfondi.
15. SPACE I comprend de nouvelles questions concernant la capacité des institutions pour mineurs, pour malades mentaux et pour étrangers détenus pour des raisons administratives. Des données supplémentaires ont également été collectées sur le nombre de détenus étrangers ressortissants de l'UE. De nouvelles données existent concernant la conversion des amendes en emprisonnement et le retour en prison pour violation des conditions probatoires. La collecte des données de ces dernières années montre que de nombreuses autorités nationales ont progressivement modifié leurs méthodes et leurs critères de collecte de données sur les prisons en vue de les aligner sur les méthodes statistiques SPACE. Il s'agit d'une évolution assez positive car elle permettra de recueillir et d'analyser des données à travers l'Europe et de les utiliser dans les décisions politiques relatives à l'exécution des sanctions et des mesures. Il est également noté, concernant la durée de l'exécution des peines, que pas tous les pays recueillent des données. Le PC-CP s'est demandé si les données sur les recondamnations doivent ou non être collectées ; la décision prise à ce sujet est négative au motif qu'il s'agit d'une question très complexe et qu'il serait difficile de collecter des données comparables.
16. En ce qui concerne SPACE II, il est noté avec satisfaction que le nombre de pays ayant répondu a augmenté par rapport à celui de l'année dernière. Des problèmes subsistent concernant les différentes pratiques existantes dans les pays concernant les sanctions et mesures appliquées dans la communauté et leurs définitions dans les législations nationales. Afin de faciliter la collecte de données comparables, il est décidé de joindre à la prochaine enquête une copie de la Recommandation Rec (2010) 01 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation qui contient un certain nombre de définitions utiles acceptées au niveau européen. Une autre question porte sur les moyens d'améliorer les contacts avec les correspondants nationaux. Les membres de l'Organisation européenne de la probation (CEP) confirment être prêts à aider à localiser les personnes concernées, comme cela a été le cas jusqu'à présent. Ils annoncent également la prochaine publication du recueil sur les pratiques de probation en Europe qui reflète la situation actuelle ainsi que les normes les plus récentes du Conseil de l'Europe.

VI. Suites à donner à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice

17. Le PC-CP examine la suite à donner à la Résolution n° 2 adoptée par les ministres de la Justice à Istanbul, et plus particulièrement à son paragraphe 17. Le Secrétariat indique qu'une réunion inter-secrétariats aura lieu entre le CDPC, le CDDH et le CPT en vue de discuter de cette question plus en détail et, éventuellement, de répartir les tâches et de fixer un calendrier. Le PC-CP sera informé à sa prochaine réunion du rôle qu'il aura à jouer dans ce processus. Le PC-CP examine à cet égard l'ordre du jour de sa réunion plénière avec toutes les délégations nationales des Etats membres du Conseil de l'Europe (voir aussi point IX). Il est décidé de soumettre à une discussion la Résolution n° 2 ainsi que la Recommandation n° R (99) concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale et d'inviter les pays à indiquer comment ils l'appliquent. Les pays devraient être invités à faire état des dépenses liées au maintien en détention afin de voir si, à une plus grande échelle, les populations carcérales en Europe ont une légitimité juridique et politique. Les autres points à l'ordre du jour de la réunion plénière porteront sur le Code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire et le projet de recommandation concernant les détenus étrangers.
18. D'une manière plus générale, il est jugé nécessaire que les juges, procureurs et services de probation participent à un débat sur cette recommandation et il est recommandé d'explorer des moyens d'atteindre cet objectif en collaboration avec le CDPC.

VII. 16^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP)

19. Les dates et le contenu de la prochaine CDAP sont discutés. Deux thèmes de discussion sont considérés comme prioritaires au regard de la situation qui prévaut dans de nombreuses prisons européennes, et du travail réalisé par le Conseil de l'Europe dans ce domaine, à savoir, sur les délinquants étrangers, et le rôle joué par les prisons et services de probation dans la réduction de l'inflation pénale.
20. Il est décidé d'inviter les directeurs de prisons et services de probation des Etats membres du Conseil de l'Europe et de tenir en parallèle des ateliers en trois langues (en anglais, français / anglais et en russe / anglais) afin que tous les participants puissent participer activement au débat sur les deux sujets tout en maintenant à un niveau peu élevé les dépenses d'interprétation relatives à la Conférence. Le Code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire et le projet de recommandation sur les détenus étrangers, ainsi que SPACE I et II (données de 2009) seront présentés à l'occasion de la CDAP. L'avis des directeurs sera également sollicité concernant le suivi de Résolution n° 2 de la Conférence des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Istanbul en novembre 2010. Il sera fait état des résultats de la Conférence lors de la réunion plénière de novembre 2011 (voir également point VI).
21. Les dates de la Conférence sont fixées provisoirement à la semaine du 10-14 octobre 2011.

VIII. Questions diverses

22. Le PC-CP examine la question de l'expiration du mandat de certains de ses membres en juin 2011, le mandat de quatre de ses membres expirant à cette date. Compte tenu de leur participation à la rédaction de deux textes normatifs importants et la nécessité d'assurer la continuité, mais aussi des résultats encore incertains de la réforme en cours de tous les comités intergouvernementaux, il est décidé de proposer au CDPC de prolonger la durée de leur mandat à titre exceptionnel jusqu'à la fin de l'année (c'est à dire de leur permettre de participer à la réunion plénière du PC-CP en novembre).

IX. Dates des prochaines réunions

23. Les prochaines réunions du PC-CP sont prévues pour les dates suivantes : 16-18 mai 2011 et 28-30 novembre 2011 (réunion plénière avec les délégations nationales).

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

- 1) **Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour** **PC-CP (2011) OJ 1**
Bilingue

- 2) **Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion** **PC-CP (2010) 22**
English / Français

- 3) **Information / Informations** **PC-CP (2010) 10 rev 5**
English / Français

- 4) **Follow-up to be given to the 30th Council of Europe Conference of Ministers of Justice / Suites à donner à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice** **Resolution N° 2**
English / Français

- 5) **SPACE statistics / Statistiques SPACE**

- 6) **Draft European Code of Prison Staff Ethics / Projet de Code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire** **PC-CP (2011) 1**
English only / uniquement en Anglais

- 7) **Seminar on “Improving Detention Conditions through Effective Monitoring and Standard-Setting” (17-18 March 2011 / Antalya, Turkey) / Séminaire « Améliorer les conditions de détention par un monitoring et un travail normatif efficaces » (17-18 mars 2011 / Antalya, Turquie)**

- 8) **Any other business / Questions diverses**

- 9) **Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions**

OoO

ANNEXE II

List of Participants / Liste des Participants

MEMBERS / MEMBRES

Ms Marta FERRER PUIG

Head of the Department of Social and Criminological Research and Training, Centre for Legal Studies and Specialized Training (CEJFE), BARCELONA (**Spanish / Espagnol**)

Mr Antanas JATKEVICIUS

Head of Penal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament, VILNIUS (**Lithuanian / Lituanien**)

Ms Natalya KHUTORSKAYA

Researcher at the Laboratory, Research Institute, Federal Service of the Execution of Sentences, MOSCOW (**Russian / Russe**)

Ms Irene KOECK

Director in the Austrian Prison Administration, Federal Ministry of Justice, VIENNA (**Austrian / Autrichienne**)

Mr Roger McGARVA

Former Head of Regions and Performance, National Probation Directorate, Honorary Senior Research Fellow at the University of De Montfort, Leicester, Nottinghamshire (**British / Britannique**)

Ms Sonja SNACKEN

Chair of the PC-CP / Présidente du PC-CP

Research fellow, Straus Institute for the Advanced Study of Law & Justice, NYU Institutes on the Park, NYU School of Law, New York, United States of America (**Belgian / Belge**)

Mr Pavel STERN

Director of the Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service (Probacni a mediacni sluzba), PRAGUE (**Czech / tchèque**)

Mr Peter LINDSTRÖM

Polismyndigheten i Stockholms län, STOCKHOLM (**Swede / Suédois**)

Mr André VALLOTTON

Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires, Département de la Sécurité et de l'Environnement, Chef d'équipe, Unité d'appui au Programme d'appui de la réforme du Système pénitentiaire, Ministère de la Justice c/o DGAPR, Alger (**Swiss / Suisse**)

* * *

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Mr Andrew COYLE

Director, International Centre for Prison Studies, University of Essex, United Kingdom

Mr Marcelo AEBI

Professeur, Vice-directeur, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Ms Natalia DELGRANDE

Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

* * *

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES**

**EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION
(CEP)**

Mr Leo TIGGES

Secretary General, Utrecht, Netherlands

M. Daniel BIANCALANA

Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)/ Parquet Général – Service de Probation, Luxembourg

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Apologised/Excusé

* * *

SECRETARIAT/SECRETARIAT

**Directorate General of Human Rights and Legal Affairs /
Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (DG-HL)**

Law Reform Department / Service des réformes législatives

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Ms Ilina TANEVA

Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP

Ms Christine MOREL

Assistant / Assistante